

**Absent(s)** : Néant

**Procurat**ion(s) : Néant

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

**1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) / remarques sur le projet actuellement en enquête publique.**

Après avoir étudié le plan proposant les zonages pour le PLUi, les membres du conseil municipal, après délibération, ont émis des remarques sur certaines parcelles à reclasser soit en Nj, soit en Ub, soit en UE. Ces remarques seront transmises à la communauté de communes qui à la compétence du PLUi.

**Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention**

**2. AFR / renouvellement du bureau : nomination de 3 membres.**

Cette année, les membres du bureau de l'association foncière doivent être renouvelés. Le Maire, ou son représentant, est membre de droit et 3 autres membres doivent être nommés par le conseil municipal.

Le Maire souhaite garder son droit et 4 autres candidats se sont fait connaître pour 3 places disponibles. Le conseil municipal décide de voir avec la chambre d'agriculture, qui doit aussi nommer 3 membres, et de repousser son choix au prochain conseil municipal.

**3. ONF / Programme d'action 2021 :**

Suite à la rencontre entre le garde et la commission des bois, et après présentation du programme d'action 2021, le conseil municipal le valide à la majorité ce dernier s'élevant à 22 500,93 € HT dont une partie est subventionnée par le FEADER.

Une visite des bois sera organisée pour tous les élus avec le garde pour expliquer l'aménagement forestier en cours.

**Vote : 8 Pour, 1 Contre et 1 Abstention**

**4. ONF / travaux parcelle 25 :**

Afin de valoriser le bois présent dans la parcelle 25, qui, pour le moment n'a pas de moyen d'accès pour une exploitation pourtant nécessaire ; le conseil souhaite faire un aménagement avec un place de retournement. Ces travaux peuvent être subventionnés au minimum à 50 %. L'ONF propose de s'occuper du montage du dossier pour 750 € HT déductible de la facture des travaux. Cette proposition est validée à l'unanimité. Il sera aussi demandé le chiffrage pour refaire le chemin rural de Fayée afin de permettre une évacuation du bois vers un lieu de stockage plus aisé.

**Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention**

## **5. REGLEMENTS DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU BATIMENT DE STRON :**

Les règlements ont été validé à l'unanimité des membres du conseil.

***Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention***

## **6. CONTRAT DE DERATISATION**

Après signalement d'individus indésirables, le conseil décide de faire appel à une société de dératisation pour le réseau d'assainissement. La proposition de La CAMDA est acceptée à l'unanimité. La prestation s'élève à 400 € HT pour 2 passages dans l'année.

De plus, le fait que la commune a un contrat chez eux peut apporter certains avantages aux administrés.

***Vote : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention***

## **7. QUESTIONS DIVERSES :**

- **SECRET PROFESSIONNEL DES ELUS** : Suite à une information de la préfecture, le Maire rappelle que la vie privée des individus est protégée et que certains actes ou faits doivent rester anonyme pour le grand public. Les élus peuvent avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision mais l'information ne doit pas sortir du cadre du conseil municipal ; Les élus sont tenus au secret professionnel et cette règle doit être respectée.

Le Maire en profite pour ajouter que lorsqu'une décision est prise et nécessite une réponse à un administré ou un tiers, lui seul délivrera la réponse officielle et sa réponse ne devra, en aucun cas, être court-circuitée par un autre élu, sauf demande expresse de l'autorité territoriale. Cela évitera les malentendus.

- **SALLE POLYVALENTE** : La commission d'accessibilité et celle de sécurité sont passées et ont rendues un avis favorable avec quelques petites prescriptions à effectuer avant ouverture au public.
- **FORMATION DE SECRETAIRES DE MAIRIE PAR LE BIAIS du CDG52** : Notre commune s'est portée volontaire pour accueillir une stagiaire du 06/04 au 18/06.
- **DEMANDE DE PASSAGE DE CABLES ELECTRIQUES EN DOMAINE PUBLIC** : Afin de pouvoir alimenter un projet de panneaux photovoltaïques, un administré demande la permission à la commune de passer sur le domaine public sur 20 ml, le long d'une dalle béton privée existante, afin d'éviter de casser celle-ci. Après étude et discussion du projet, Le Maire et les adjoints exposent les faits aux conseillers qui émettent un avis favorable à l'unanimité. Le demandeur devra faire une déclaration auprès de réseaux et canalisations avant de commencer ses travaux.
- **LITIGE AVEC L'ENTREPRISE FEVRE** : Certaines prestations n'ont pas été correctement exécutées dans la salle polyvalente. La commune souhaiterait avoir un vrai geste commercial de la part de l'entreprise afin de compenser les désagréments occasionnés.
- **CHATS** : Le Maire et un adjoint ont rencontré 2 administrés concernés par le problème de chats errants dans la commune. Le Maire rend compte de cette discussion aux conseillers. Une

proposition est faite : demander aux administrés de constituer une association qui sera chargée de s'occuper des chats errants qui, de fait, deviendront des « chats libres » ; la commune et la SPA, pourraient, dans ce cas, verser une participation pour couvrir une partie des frais de stérilisation, d'identification et de nourriture pour ces animaux ; l'autre partie restant à la charge de l'association. Avant toute décision définitive et engageant la responsabilité de la commune, le Maire propose de prendre l'attache de l'Association des Maires pour avoir un avis juridique sur la question.

- **VITESSE EXCESSIVE** : Il a été constaté que trop de véhicules (VL et PL) roulent encore bien trop vite dans le village ; notamment aux entrées cotés RIAUCOURT et BRIAUCOURT, mais aussi parfois dans les 2 rues qui mènent à la RD 674, surtout des véhicules qui ont une voie supérieure à la largeur des coussins berlinois et qui les passent donc sans avoir besoin de ralentir ... pourtant ils sont bien en zone 30 !  
Un signalement a été fait à la gendarmerie d'ANDELOT et des relevés de plaques et types de véhicule seront faits et transmis aux autorités pour sanctions. Pour rappel, DARMANNES compte près de 50 enfants de – de 15 ans donc pour leur sécurité et celle de tous les autres, le respect des règles de sécurité routière est indispensable.
- Un élu rapporte aux autres conseillers qu'un administré a coupé du bois, par erreur, sur une de ses parcelles et y a allumé un feu qui a endommagé un gros Acacia sur pied.  
Afin que cela ne se reproduise plus, il est demandé aux coupeurs de bois de s'assurer des limites de propriété avant l'abattage des arbres et un rappel sur l'interdiction de brûler sera également fait. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions seront prises.
- **SITE INTERNET** : Le site internet de la commune est en cours de finalisation. Sa mise en ligne est proche et fera l'objet d'une information dans les boîtes aux lettres.
- Un élu demande à ce que le projet d'achat de matériels roulants pour l'employé communal soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil rapidement.

*Fin de séance à 00h15*